

Produit par



Une vision globale de la prévention!

# Fiche de Données de Sécurité

## ULTRA-SEAL MAX SCCELLANT PRECAT, CLAIR



### 1. Identification

<b>Nom du produit</b>	ULTRA-SEAL MAX SCCELLANT PRECAT, CLAIR		
<b>Code du produit</b>	210-0215		
<b>Autres moyens d'identification</b>	ULTRA-SEAL MAX PRECAT SEALER, CLEAR .		
<b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b>	PEINTURE.		
<b>Fabricant</b>	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2300 Holloway Drive El Reno, OK 73036 USA  Tél. 1-800-262-5710 Télec. 1-405-262-9310 <a href="http://www.gemini-coatings.com">www.gemini-coatings.com</a>		
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	INFOTRAC 800-535-5053 En dehors des É-U, appelez à frais virés: 1-352-323-3500 (Français & Anglais) 24 heures  Réponse sur les matières dangereuses (HAZMAT) et aide sur la fiche signalétique: EMI 800-510-8510		

### 2. Identification des dangers

<b>Résumé</b>	DANGER! LIQUIDE INFLAMMABLE! TOXIQUE! Irritant pour la peau, les yeux et les voies respiratoires. Peut être nocif par inhalation ou si absorbé par la peau. Peut causer une dépression du système nerveux central. Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux. Contient des ingrédients possiblement cancérigènes pour l'humain. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
---------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH



Liquides inflammables (Catégorie 2)  
Irritation cutanée (Catégorie 2)  
Irritation oculaire (Catégorie 2A)  
Cancérogénicité (Catégories 2)  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique, Effets narcotiques (Catégorie 3)

#### DANGER

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux  
H315 : Provoque une irritation cutanée  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges  
H351 : Susceptible de provoquer le cancer  
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P261 : Éviter de respirer les brouillards, vapeurs et aérosols.  
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.  
P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.  
P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser de la mousse chimique, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.  
P403+P235+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.  
P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### 3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Acétone	67-64-1	10 - 30 %
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	10 - 30 %
Acétate de butyle normal	123-86-4	10 - 30 %
Acétate d'isobutyle	110-19-0	10 - 30 %
Nitrocellulose	9004-70-0	5 - 10 %
Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	68002-18-6	3 - 7 %
Adipate de bis(2-éthylhexyle)	103-23-1	1 - 5 %
Xylène	1330-20-7	1 - 5 %
N,N'-Éthylènebis(stéaramide)	110-30-5	1 - 5 %
Alcool isopropylique	67-63-0	1 - 5 %
Acétate de propyle normal	109-60-4	1 - 5 %
Éthylbenzène	100-41-4	0.1 - 1 %

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie cutanée</b>	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie oculaire</b>	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Ingestion</b>	

	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
<b>Autre</b>	Aucune information disponible.
<b>Symptômes</b>	Aucune information disponible.
<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	poudres chimiques sèches, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), mousse anti-alcool, Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	NFPA : Liquide inflammable Classe IB. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes. Le contact avec des comburants forts peut provoquer un incendie. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produira et le contenant pourrait éclater. Dégage des vapeurs toxiques sous conditions de feu.
<b>Équipements de protection spéciaux</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	Le jet d'eau risque de propager davantage le feu. Les brouillards d'eau sont préférables si l'eau doit être utilisée. Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
<b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>	Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Demeurer le dos contre le vent du déversement. Assurez-vous d'avoir un extincteur d'incendie près de vous. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Mettre les contenants à la terre (ground) ou à la masse lors des transvasements de grande quantité (20 litres et plus). Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter l'inhalation prolongée ou répétée de vapeurs ou des brouillards. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Les conteneurs de ce produit peuvent être dangereux même vides. Comme les contenants vides contiennent des résidus du produit (vapeur, liquide), toutes les précautions de danger
------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

mentionnées dans cette fiche doivent être respectées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

**Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles**

Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). NFPA : Liquide inflammable Classe IB. Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiquetés dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10).

**Température de stockage**

10 à 25°C (50 à 77°F)

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**Danger immédiat pour la vie ou la santé**

Acétone : 2500 ppm.  
Éthylbenzène : 800 ppm.  
Xylènes : 900 ppm.  
Alcool isopropylique : 2000 ppm.  
Acétate de butyle normal : 1700 ppm.  
Alcool éthylique : 3300 ppm.  
Acétate d'isobutyle : 1300 ppm.  
Acétate de propyle normal : 1700 ppm.

Acétone	VECD	500 ppm		ACGIH , BC	
		750 ppm		AB , ON	
		1000 ppm	2380 mg/m <sup>3</sup>	RSST	
		1000 ppm	2400 mg/m <sup>3</sup>	OSHA	
		VEMP (8h)	250 ppm		ACGIH , BC
			500 ppm		AB , ON
Alcool éthylique (Éthanol)	VECD	500 ppm	1190 mg/m <sup>3</sup>	RSST	
		750 ppm	1782 mg/m <sup>3</sup>	OSHA	
		1000 ppm		ACGIH , BC, ON	
		VEMP (8h)	1000 ppm	1880 mg/m <sup>3</sup>	AB , RSST
			1000 ppm	1900 mg/m <sup>3</sup>	OSHA
		Acétate de butyle normal	VECD	200 ppm	
200 ppm	950 mg/m <sup>3</sup>			AB , OSHA, RSST	
VEMP (8h)	20 ppm				BC
	150 ppm				ACGIH , ON
VEMP (8h)	150 ppm			710 mg/m <sup>3</sup>	OSHA
	150 ppm			713 mg/m <sup>3</sup>	AB , RSST
Acétate d'isobutyle	VEMP (8h)	150 ppm		ACGIH , BC, ON	
		150 ppm	700 mg/m <sup>3</sup>	OSHA	
		150 ppm	713 mg/m <sup>3</sup>	RSST	
		150 ppm		ACGIH , BC, ON	
Alcool isopropylique	VECD	400 ppm		ACGIH , BC, ON	
		400 ppm	984 mg/m <sup>3</sup>	AB	
		500 ppm	1230 mg/m <sup>3</sup>	RSST	
		VEMP (8h)	200 ppm		ACGIH , BC, ON
			200 ppm	492 mg/m <sup>3</sup>	AB
		400 ppm	980 mg/m <sup>3</sup>	OSHA	
Xylène	VECD	400 ppm	983 mg/m <sup>3</sup>	RSST	
		150 ppm		ACGIH , BC, ON, OSHA	
		150 ppm	651 mg/m <sup>3</sup>	AB , RSST	
		VEMP (8h)	100 ppm		ACGIH , BC, ON, OSHA
100 ppm	434 mg/m <sup>3</sup>		AB , RSST		

N,N'-Éthylènebis(stéaramide)	VEMP (8h)	Poussière respirable	3 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
		Poussière totale	10 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
Acétate de propyle normal	VECD	250 ppm		ACGIH , BC, ON
		250 ppm	1040 mg/m <sup>3</sup>	AB , RSST
		VEMP (8h)	200 ppm	ACGIH , BC, ON
		200 ppm	835 mg/m <sup>3</sup>	AB , RSST
Éthylbenzène	VECD	200 ppm	840 mg/m <sup>3</sup>	OSHA
		125 ppm	543 mg/m <sup>3</sup>	AB , RSST
		VEMP (8h)	20 ppm	ACGIH , BC, ON
		100 ppm	434 mg/m <sup>3</sup>	AB , RSST
		100 ppm	435 mg/m <sup>3</sup>	OSHA
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
<b>Mesures de protection individuelle</b>				
<b>Yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.			
<b>Mains</b>	En cas de contact prolongé avec la peau porter des gants de néoprène ou de nitrile. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.			
<b>Peau</b>	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter une chemise à manches longues. Porter un tablier synthétique, au besoin, pour empêcher le contact prolongé ou répété avec la peau.			
<b>Voies respiratoires</b>	Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvé par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies d'un filtre à particule. Utiliser un masque à poussière lors du ponçage.			
<b>Pieds</b>	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.			

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	Liquide	<b>Inflammabilité</b>	Inflammable.
<b>Couleur</b>	Blanc ou coloré	<b>Limite d'inflammabilité</b>	2.6 à 12.8%
<b>Odeur</b>	Odeur de solvant	<b>Point d'éclair</b>	-18°C (-0.4°F)
<b>Seuil olfactif</b>	N.Dis.	<b>Température d'auto-inflammation</b>	N.Dis.
<b>pH</b>	S.O.	<b>Sensibilité aux charges électrostatiques</b>	Oui
<b>Point de fusion</b>	N.Dis.	<b>Sensibilité aux chocs et/ou à la friction</b>	N.Dis.
<b>Point de congélation</b>	N.Dis.	<b>Densité de vapeur</b>	>1 (Air = 1)
<b>Point d'ébullition</b>	56.1°C (133°F)	<b>Densité relative</b>	0.905 kg/L (Eau = 1)
<b>Solubilité</b>	Non	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	N.Dis.
<b>Taux d'évaporation</b>	> Acétate de butyle		N.Dis.

		<b>Température de décomposition</b>	
<b>Tension de vapeur</b>	N.Dis.	<b>Viscosité</b>	N.Dis.
<b>% de volatilité</b>	83.95%	<b>Masse moléculaire</b>	S.O.
N.Dis.: Non disponible    S.O.: Sans Objet    N.Det.: Non déterminé    N.Ét.: Non établi			

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucune information disponible.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
<b>Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)</b>	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Oxydants forts, bases fortes, acides minéraux, acides forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	En combustion : oxydes d'azote, oxydes de carbone (CO, CO2).

## 11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité					
Acétate d'isobutyle	Ingestion	13400 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation	>38 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau	>17400 mg/kg	Lapin	DL50	
Acétate de butyle normal	Ingestion	10768 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation	>32.5 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau	>17600 mg/kg	Lapin	DL50	
Acétone	Ingestion	5800 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation	71.4 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau	15800 mg/kg	Lapin	DL50	
Alcool éthylique (Éthanol)	Ingestion	7060 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation	39 mg/l/4h	Souris	CL50	
	Peau	20000 mg/kg	Lapin	DL50	
Nitrocellulose	Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50	
	Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50	
	Peau	>5000 mg/kg	Lapin	DL50	
Acétate de propyle normal	Ingestion	8700 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation	>16.7 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau	>17800 mg/kg	Lapin	DL50	
Adipate de bis(2-éthylhexyle)	Ingestion	9100 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation	>5.7 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau	17297 mg/kg	Lapin	DL50	
Alcool isopropylique	Ingestion	5045 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation	66.1 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau	6280 mg/kg	Rat	DL50	
N,N'-Éthylènebis(stéaramide)	Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation	>14.6 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau	>20000 mg/kg	Rat	DL50	
Xylène	Ingestion	3523 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation	27.6 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau	3200 mg/kg	Lapin	DL50	
Éthylbenzène	Ingestion	3500 mg/kg	Rat	DL50	

		Inhalation 17.3 mg/l/4h Rat CL50 Peau 15380 mg/kg Lapin DL50
<b>Voies d'exposition probables</b>	Peau, yeux, inhalation, ingestion.	
<b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b>	<b>Voie oculaire</b>	Peut causer une irritation des yeux.
	<b>Voie cutanée</b>	Peut causer une légère irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau et des gerçures. Le contact sur une grande surface de la peau pendant plusieurs heures peut causer l'absorption de quantités dangereuses du produit.
	<b>Voie respiratoire</b>	L'inhalation excessive est nocive. Peut causer une légère irritation des voies respiratoires supérieures. Une haute concentration peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des nausées, de la fatigue, de la somnolence, de l'inconscience. de l'asphyxie. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. L'exposition prolongée peut causer des dommages au foie, aux reins, aux poumons et au système hématopoïétique (formation du sang).
	<b>Voie orale</b>	Peut causer une irritation gastro-intestinale avec nausées et vomissements. Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux.
	<b>Classification CIRC / NTP</b>	<b>Nom chimique CIRC NTP</b> Éthylbenzène 2B - CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.
	<b>Cancérogénicité</b>	Contient un ingrédient possiblement cancérogène pour l'humain (Groupe 2B, CIRC). Éthylbenzène (CAS no. 100-41-4). Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
	<b>Tératogénicité</b>	Ce produit n'est pas connu pour causer des effets tératogènes.
	<b>Mutagène</b>	Ce produit n'est pas connu pour causer des effets mutagènes.
	<b>Toxicité sur la reproduction</b>	L'exposition excessive au xylène peut affecter le développement du fœtus chez les animaux de laboratoire par inhalation pendant la grossesse.
	<b>Immunotoxicité</b>	Aucune information disponible.
<b>Effets d'interaction</b>	Aucune information disponible pour ce produit.	
<b>Autres informations</b>	Organes cibles : le système nerveux central, les reins, le foie, les poumons. le système hématopoïétique (formation du sang). L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 20 mg/L/4h. Cette valeur n'est pas classifiée selon le SGH. Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/Kg. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.	

## 12. Données écologiques

<b>Toxicité écologique</b>	N.Dis. CL50 N/Av.
<b>Persistance</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Dégradabilité</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Autres effets nocifs</b>	Aucune information disponible pour ce produit.

## 13. Données sur l'élimination

<b>Contenant</b> 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les résidus de peinture, y compris les laques, les teintures, les shellacs, les vernis, les solvants et diluants pour peintures, peuvent être retraités partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 14. Informations relatives au transport

<b>Numéro ONU</b>	UN 1263
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	PEINTURES
<b>Dangers environnementaux</b>	Ce matériau n'est pas répertorié comme un polluant marin.
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Aucune information disponible.
<b>TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)</b>	
<b>Classe(s) relative(s) au transport</b>	 Classe 3
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>IMO/IMDG - Transport Maritime International</b>	
<b>Classification</b>	Réglementé UN 1263. Classe 3, GE II.
<b>IATA - Association Aérienne internationale de Transport</b>	
<b>Classification</b>	Réglementé UN 1263. Classe 3, GE II.
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

## 15. Informations sur la réglementation

<b>Autres réglementations</b>	<p>ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Toxic Substance Control Act (TSCA) : Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.</li><li>- EPCRA Section 313 Toxic Chemicals : Éthylbenzène (CAS no. 100-41-4). Xylènes (CAS no. 1330-20-7).</li><li>- Californie Proposition 65 : Contient un ou des ingrédients qui peuvent causer le cancer selon l'état de la Californie. Éthylbenzène (CAS no. 100-41-4).</li></ul> <p>CANADA :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Canada LIS et LES : Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire de la Liste intérieure des substances (LIS).</li><li>- Inventaire national des rejets de polluants du Canada (INRP) : Éthylbenzène (CAS no. 100-41-4). Xylènes (CAS no. 1330-20-7). Alcool isopropylique (CAS no. 67-63-0). Alcool éthylique (CAS no. 64-17-5). Acétate de butyle normal (CAS no. 123-86-4).</li></ul>
-------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Adipate de bis(2-éthylhexyle) (CAS no. 103-23-1).

**SIMDUT 1988**



B2 D2A D2B

Classe B2 : Liquides inflammables

Classe D2A : Matières très toxiques ayant d'autres effets

Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets

**HMIS**



**NFPA**



## 16. Autres informations

<b>Date (AAAA-MM-JJ)</b>	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2014-03-20
<b>Version</b>	01
<b>Autres informations</b>	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, <a href="http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html">http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html</a></li><li>- IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), <a href="http://www.inchem.org">http://www.inchem.org</a></li><li>- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <a href="http://www.reptox.csst.qc.ca">http://www.reptox.csst.qc.ca</a></li><li>- IUCLID Chemical Dataset, European Chemical Substances Information System (ESIS), Joint Research Centre, <a href="http://esis.jrc.ec.europa.eu">http://esis.jrc.ec.europa.eu</a></li><li>- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <a href="http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php">http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php</a></li></ul> <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée</p> <p>Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.</p>